



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Debits de boissons

Question écrite n° 9989

Texte de la question

M Daniel Goulet appelle l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de l'enseignement technique, sur la formation professionnelle du personnel des cafes. Actuellement aucune formation n'existe dans ce domaine. Alors que l'on parle d'ecole hoteliere on oublie les qualites et competences necessaires a l'exercice de cette profession, notamment dans les villes touristiques. Le garcon de cafe devrait etre prepare a l'accueil (tenue, politesse, psychologie), acquerir un minimum de connaissances dans le domaine des vins, alcools et, bien entendu, des langues etrangeres. En consequence, il lui demande s'il envisage de creer un certificat d'aptitude professionnelle de garcon-serveur.

Texte de la réponse

Reponse. - La creation d'un CAP garcon-serveur est envisagee en liaison etroite avec les organisations professionnelles, depuis 1988. Les references de ce nouveau diplome (niveau de competence, contenu de la formation) sont en cours d'elaboration. La mise en place de cette nouvelle formation, qui devrait pouvoir etre preparee notamment par la voie de l'apprentissage, est prevue, en principe, a compter de 1990.

Données clés

Auteur : [M. Goulet Daniel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9989

Rubrique : Hotellerie et restauration

Ministère interrogé : enseignement technique

Ministère attributaire : enseignement technique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 842